

Lacs et Gorges du Verdon

ENVIRONNEMENT

Communauté de Communes
Lacs et Gorges du Verdon

Place Martin Bidouré
83630 Aups

04 94 70 19 12
accueil@cclgv.fr
www.cc-lacs-gorges-verdon.fr



Aups, le 30 juin 2021

Objet : Recyclage des huiles alimentaires

Madame, Monsieur

Vous êtes restaurateur ou tenez un commerce dans les métiers de bouche ? Vous devez savoir que le **recyclage des huiles alimentaires** est obligatoire pour les professionnels depuis janvier 2012. La collecte des huiles alimentaires usagées comprend les huiles de frites, de cuisson, de conserve, ainsi que les restes d'huile de table. La CCLGV vous indique la marche à suivre pour assurer une **collecte et un recyclage de vos huiles alimentaires** dans le respect des normes d'hygiène et environnementales !

Collecte des huiles alimentaires usagées : votre responsabilité est engagée

Canalisations et huiles alimentaires ne font pas bon ménage ! En s'accumulant, ces dernières créent d'énormes bouchons qui endommagent sérieusement les réseaux de canalisations. De plus, traiter ces huiles en stations d'épuration coûte très cher.

En cas de non-respect de la réglementation, votre responsabilité pourrait être mise en cause et engendrer jusqu'à une peine de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Pourquoi le recyclage des huiles alimentaires est-il si important ?

À l'inverse, lorsqu'elles sont recyclées, les **huiles alimentaires usagées** sont transformées en biocarburant de 2^e génération, réduisant l'émission de CO₂ de 83 % par rapport au diesel fossile. Autant dire qu'en collectant vos huiles de restauration, vous faites un geste essentiel pour l'environnement.

Le biodiesel 2^{ème} génération obtenu après recyclage est ensuite utilisé en remplacement du gazole. En plus d'être extrêmement moins polluant que son prédécesseur, il permet de réduire la production de biodiesel de 1^e génération, issu directement de l'agriculture. Pour vous, à l'échelle de votre restaurant, la **collecte des huiles usagées** vous évite des coûts de traitement des canalisations.

Vous vous demandez peut-être comment vous en débarrasser sans que cela ne devienne une corvée pour vous ?

L'ensemble des déchèteries de la CCLGV sont équipées de containers de récupération de ces huiles où vous pourrez les déposer gratuitement .

Vous trouverez en complément les horaires de nos déchèteries

*« L'homme et la nature ne font qu'un. Protéger la nature
c'est préserver l'avenir de l'homme. » Nicholas Hoult.*

Comptant sur votre collaboration, recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président
Rolland BALBIS

